

ECHO

Journal d'Information des
Militants CGT de l'Allier

Flash

**Solidarité
Goodyear
Montluçon
4 février 2016**





« Qu'EL KHOMRJ », ce n'est pas un tango, c'est une « Vallés »!

Et en ni une, ni deux ! T'as rien vu, je t'embrouille.

Devant la levée de boucliers suscitée par la nouvelle entreprise de casse gouvernementale (en témoignent les 800 000 signatures de pétitions recueillies sur Internet en 10 jours de temps), le premier ministre annonce, ce jour 29 mars, à 12 h 04 précisément, le report de la présentation du projet de loi sur la réforme du Code du Travail.

Faut dire que le matin même, les agriculteurs l'avaient un tantinet agacé au salon de l'agriculture, le Manuel.

Faut dire également, que la grogne relayée par les réseaux sociaux, laissait augurer un 9 mars haut en couleur et en bannières syndicales, rouges de préférence.

Se serait-il acheté une bonne conduite, le Manuel ??? Certes, après les bourdes à répétition de la nouvelle Ministre du travail, celle de novembre 2015 sur le nombre de CDD renouvelables, ou l'autre plus récente, sur le potentiel recours au 49-3 en cas de forte opposition sur le projet en question, le premier Ministre ne savait plus sur quel pied danser.

Pourtant, le 49-3, Macron s'en porte bien, lui qui en a bénéficié pour la loi scélérate du même nom en 2015.

Décidément, ce gouvernement n'en est pas à un numéro de « claquettes » près et c'est au tour de Hollande de nous en faire un fromage en déclarant dimanche dernier qu'il « faudra trouver une majorité dans la discussion » (sic).

Eh bien, je ne sais pas ce que vous en pensez ? Mais pour ma part, plutôt que d'attendre les hypothétiques largesses et avancées d'un texte remanié sur des pseudos virgules, il nous faudrait surtout avancer sur une grande, belle et forte journée de protestations pour remettre bon ordre dans tout ça !

Est-ce que la profusion de dates d'actions, telles que décrites en page 8 de notre magazine, va aider ? Pas sûr !

Fédérer notre énergie sur des priorités et des axes d'action communs et convergents est un défi que nous avons la responsabilité de relever.

A défaut, les pas de Vallés à trois temps, un en avant, deux en arrière, risquent d'avoir de beaux jours devant eux.

Jean-Pascal PRADEL

- ☐ Une :
Photo propriété UD
- ☐ P 2 : Editorial
- ☐ P 3 : Brèves luttes
- ☐ P 4 et 5 :
 - Journée d'étude
 - Débat public
 - Interview
- ☐ P 6 : Pub
- ☐ P 7 : Elections TPE
- ☐ P 8 :
 - Agenda
 - Pub

Editeur : Union Départementale des Syndicats CGT de l'Allier
18 avenue Jules Ferry
03100 MONTLUCON
Laurent Indrusiak -
Directeur de Publication
Jean Pascal Pradel -
Responsable de rédaction
Site internet : www.cgt03.fr
Prix : 1 € 30
C.P.P.A. P. 0414 S 06639
Impression : ART ET NET
03190 Audes

DE L'ACTION, DES ACTIONS... ET DES RÉSULTATS !

*Première journée de mobilisations et de déploiements dès le 02 février 2016.*

Les cheminots(e)s du département de l'Allier, de concert avec leurs homologues du Cantal, de la Haute-Loire, de la Nièvre et du Puy de Dôme se sont donnés rendez-vous, dès 09h00, à Clermont-Ferrand, pour un premier rassemblement où ils ont interpellé les représentants régionaux de SNCF RESEAU. A la suite, ils se sont invités à la plénière du Comité d'Etablissement Régional de SNCF MOBILITES. Ce sont 250 cheminots qui, ce jour-là, se sont mobilisés à l'appel de la seule CGT. La pression a fait mouche puisque la direction a été contrainte de renoncer à la suppression de plusieurs dizaines de trains en avril. Néanmoins, elle doit être maintenue et amplifiée pour obtenir des moyens humains, du matériel roulant, une autre organisation de la production et la résolution de problèmes récurrents de sécurité.

Ce même jour, la CGT de l'Allier appelait à un rassemblement, à 14h00, devant la préfecture de Moulins, avec les salariées de l'association « Bien Vivre A Domicile ». Par deux fois déjà, le 05 octobre à Moulins et le 11 décembre 2015 à Montluçon, ces mêmes salariées s'étaient mobilisées avec la CGT, afin d'alerter sur la dégradation de leurs conditions de travail et les

dizaines de licenciements pour inaptitude et ruptures conventionnelles devenues monnaie courante dans cette entreprise. Face à cette résistance et ces mobilisations, la seule réponse de la direction fut l'engagement de procédures de licenciements à l'encontre des salariées. Ces dernières n'entendant pas faiblir dans la lutte engagée ont initié, de nouveau, avec la CGT, un rassemblement devant la préfecture qui a réuni une cinquantaine de personnes, dont la moitié étaient salariées de l'association.

04 février 2016 : encore une journée entière dédiée à la mobilisation et à la sensibilisation sous diverses formes et avec tous.

Dès 11h00, 250 personnes, à l'appel de l'UD CGT de l'Allier, se sont retrouvées devant le Tribunal de Montluçon en soutien aux 8 condamnés de GOODYEAR. Il a été fait lecture d'une lettre ouverte adressée au député B. Lesterlin, adaptable à tous les représentants politiques locaux, demandant notamment la position de ce dernier concernant ce jugement inique, qui fait date, et reste inconcevable sous un gouvernement dit « de gauche ». Les participants se sont ensuite dirigés en cortège vers la sous-préfecture, afin de remettre une motion au sous-préfet.

ciper à une après-midi d'étude, animée par Gérard Filoche (voire pages 4 et 5 de l'Echo-Flash), consacrée au décryptage des lois Macron, Rebsamen, rapport Combrexelle et autres mesures anti-salariales du moment. Cette journée s'achèvera par un débat public sur place, à 18h00, sur ce même thème, initié et animé par les mêmes intervenants du début d'après-midi, qui réunira plus d'une centaine de participants de tout horizon.

17 février 2016 : élections professionnelles à l'APAJH de Prémilhat.

Sur les 4 sites constituant l'APAJH, la CGT a réussi à proposer des candidatures dans 3 établissements et elle a eu bien raison, car elle rencontre un large plébiscite. Faute d'avoir pu présenter des listes aux élections professionnelles précédentes, la CGT avait tout à gagner. Félicitations aux camarades élus, puisque la CGT obtient la moitié, soit 2 sur 4, des sièges de titulaires et suppléants au Comité d'Entreprise. En DP, sur le site de « La MAS », la CGT obtient, en titulaire et suppléant, 1/3 des sièges. Sur le site de « La Plate Forme », la CGT rafle tous les sièges en titulaire et suppléants. Idem sur le site du « Lavandin ».

Une belle victoire qui consacre le travail des camarades qui se sont engagés dans ce défi et qui fait chaud au cœur de toute la CGT.

Gisèle Bascoulergue

Toujours à l'initiative de l'UD CGT 03, à 14h00, plus d'une centaine de militants CGT s'est rendue salle Germinal, à Désertines, pour parti-





JOURNÉE DE TRAVAIL : LA LOI MACRON, LA LOI REBSAMEN

Le 4 février dernier, l'UD-CGT de l'Allier organisait un après-midi d'étude, suivi d'un débat public sur les lois scélérates que sont les lois « Macron, Rebsamen, etc... » Le thème choisi, peut-être la présence de Gérard Filoche, les deux à la fois certainement, ont assuré le succès de notre initiative. 116 militants inscrits l'après-midi d'étude, salle pleine à Germinal avec plus de 150 personnes présentes au débat public.

Après-midi d'étude : Des militants très studieux !

Gérard Filoche, à qui nous avons demandé d'animer ce moment, s'est lancé dans une introduction de près de 2 heures, mais celle-ci n'a pas semblé très longue, si l'on s'en réfère à l'attention des participants. Tout y est passé : loi « Macron » 1 et 2, « loi Rebsamen », rapport Combexelle, rapport Badinter.

Adapter le Code du Travail aux salariés ou l'inverse ?

« Etat d'urgence pour le droit du travail », exige Gérard, car la dernière décennie est celle d'une attaque sans précédent contre le Code du Travail.

Depuis plus de dix ans, sous les coups de boutoir du Medef, le droit du travail recule à grande vitesse.

François Hollande explique très tranquillement qu'il s'agit « d'adapter le droit au travail aux entreprises », alors que depuis un siècle en France, on faisait le contraire, on adaptait les entreprises au droit du travail.

Contrairement à une idée reçue, bien relayée par certains médias, le Code du Travail n'est pas plus gros, ni complexe que les autres codes. Le droit du travail est une matière compliquée, tout comme le droit commercial, tout comme le droit fiscal, tout comme le droit pénal.

Aller voir un expert-comptable ne choque personne. Aller voir un médecin spécialiste lorsque l'on est malade ne choque personne. Mais pour protéger les salariés, il faudrait un droit moins protecteur pour les salariés ?

D'autres exemples sont venus illustrer la démonstration : Simplifier les licenciements ne favorise pas les embauches : cela simplifie les licenciements.

Car ce qui caractérise un contrat de travail c'est un lien de subordination juridique permanent. Il n'y a ni égalité, ni citoyenneté dans l'entreprise. Il n'existe pas de volontariat en droit du travail. Le salarié est subordonné à l'employeur qui décide de son embauche, du type de contrat, de sa durée, du salaire, de la durée de travail et des horaires et peut en permanence l'évaluer, le mesurer, le sanctionner et le mettre dehors. Le salarié n'est pas un « collaborateur ». Et c'est la raison pour laquelle, quand les travailleurs ont été assez forts pour l'imposer, le droit du travail a été inventé pour limiter les pouvoirs de l'employeur.

Après l'introduction de Gérard Filoche, les militants ont pu poser de nombreuses questions. Pendant plus de 3 heures, nous avons travaillé pour mieux comprendre les enjeux et commencé à préparer les mobilisations à venir !

Débat public : Dans Macron, rien n'est bon !

Cette phrase à elle seule, résume bien ce qu'il y a dans cette loi. C'est à nouveau à Gérard Filoche qu'est revenu le rôle d'introduire les débats, mais devant un auditoire bien différent. Bien sûr, il y avait des militants de la CGT, mais pas seulement, on pouvait y voir des militants de la FSU, SOLIDAIRES, FO, mais également des militants et élus de plusieurs partis politiques.

Dans son introduction Gérard Filoche insista sur les tentatives d'« Ubérisation » de la société ?

Cet aspect de la loi Macron, il l'a qualifié de virus Ebola du droit du travail.

Les personnes qui travaillent pour UBER sont censées avoir donné leur accord pour travailler sans aucun droit ni loi, ni horaires, ni salaires. Un peu comme « les contrats zéro heure » qui

ont cours à Londres. Alors, dans la logique de la loi Macron, rien à redire aux 80 heures, voire plus par semaine : les rémunérations sont élastiques, à la complète discrétion d'UBER qui ne se prive pas de décider des prix tantôt à la baisse (« promotion »), tantôt à la hausse (dans la nuit du jour de l'an, une course peut être majorée de 25 à 250 euros).

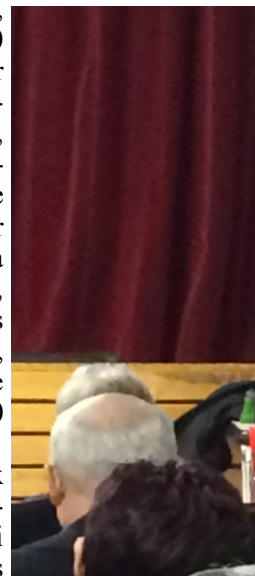
Mais ces faux « indépendants », prestataires de services qui travaillent pire que des esclaves ne sont pas déclarés comme salariés (des procédures judiciaires ont été engagées en ce sens aux Etats-Unis) et il faut voir dans leurs conditions de travail l'aboutissement de la logique de la loi Macron qui est de dénier aux salariés la réalité de leur subordination et des droits liés.

Après l'introduction détaillée de Gérard Filoche, des questions ont été posées, mais aussi des propositions en termes de mobilisations pour venir contrer les mauvais coups portés.

En conclusion, l'UD ne peut que se réjouir d'avoir organisé cette initiative. Les militants, les citoyens qui y ont participé sont repartis mieux armés pour aller à la bataille et dynamisés pour s'y engager.

Réfléchir et faire réfléchir, c'est déjà agir. Voilà le but recherché de cette journée qui, manifestement, a été atteinte.

Laurent Indrusiak



EN ET LE RAPPORT BADINTER PASSE AU CRIBLE

Gérard FILOCHE a participé à un après-midi d'étude sur la loi Macron et la loi Rebsamen, pour ensuite animer un débat public. Echo-Flash pose 3 questions à Gérard FILOCHE.

Echo-Flash : Gérard, tu as répondu positivement à la sollicitation de l'UD CGT de l'Allier, peux-tu nous dire pourquoi ?



Gérard Filoche : Parce que je suis syndiqué à la CGT depuis toujours, c'est ma famille depuis... 1963. Et c'est mon domaine que de défendre le Code du Travail et les droits du salarié, comme militant syndical, comme Inspecteur du travail, et je l'ai été pendant 30 ans, et comme militant politique de gauche aussi. J'ai été invité déjà par une douzaine d'UD-CGT à faire des formations, parfois d'une journée entière sur l'histoire et l'actualité du droit du travail. C'est avec plaisir que j'étais parmi vous, et j'ai reçu en retour une écoute et un accueil chaleureux qui m'ont fait chaud au cœur.

E.F. : Loi Macron, Loi Rebsamen : pourquoi ces deux textes sont des lois de régression sociale ?

G.F. : La loi, Macron a été commandée par Sarkozy, à Jacques Attali. Malheureusement, c'est un gouvernement issu de la gauche, qui la met en œuvre. Elle est antidémocratique avec ses 308 articles que peu de citoyens

ont pu étudier et nul ne l'a votée puisqu'elle est le produit d'un coup de force à l'Assemblée par l'article 49-3. Rien n'est bon dans le Macron: les

308 articles s'attaquent au repos du dimanche, au travail de nuit, au droit du licenciement, aux institutions représentatives du personnel, à l'inspection du travail, à la médecine du travail, aux prud'hommes... Mais elle permet aussi de remplacer 40 % de TER par des autocars. Elle permet également la marchandisation du don du sang. Elle permet que les entreprises de moins de 50 salariés ne publient plus leurs comptes.

Je ne peux tout énumérer, je l'ai en partie fait dans mon exposé devant vous, et surtout sur mon blog, www.filoche.net mon site, et dans mon prochain livre qui analyse de façons détaillées les lois Sapin, Macron Rebsamen, et les divers autres projets Combrexelle, Badinter, Mettling...

E.F. : A la lecture de l'avant-projet de loi EL KHOMRI, est-ce que ce texte va encore plus loin que les précédents ?

G.F. : Là, c'est le coup ultime contre un siècle de droit du travail. On n'est plus seulement dans la dégradation des droits des salariés. C'est une attaque militaire au bazooka, grossière et frontale contre tous les principes historiques, théoriques, fondamentaux, et pratiques du Code du Travail. Là où le code protégeait les salariés contre les exigences de l'économie, le nouveau code les soumettra au pouvoir des chefs d'entreprises et des actionnaires. Avant on soumettait le travail aux humains, là on va soumettre les humains au travail. La « subordination juridique » avec contreparties va être remplacée par la « soumission librement consentie » ... sans contreparties. En pratique, s'en sera fini des 35 h : les heures supplé-

mentaires pourront être compensées et non plus majorées. La durée maximale hebdomadaire du travail est repoussée de 48 h à 60 h. Sans l'autorisation préalable de l'inspection qui est supprimée. Il deviendra possible de travailler 12 h par jour et non plus 10 h. Le repos quotidien de 11 h pourra être fractionné ! La forfaitisation par accords individuels pourra aller au delà de toute durée maximale. Les congés payés ne sont plus obligatoires, le salarié peut y renoncer pour de l'argent. Un apprenti pourra travailler 40 h. Il n'y a même plus d'âge planché pour le travail des enfants. Il n'est plus interdit de payer à la tâche. Fin de la mensualisation.

Alors que le Code du Travail s'était construit autour de la réduction du temps de travail depuis 170 ans, la notion de durée légale est « de facto » supprimée, les entreprises en décideront, au cas par cas, le pistolet sur la tempe de leurs salariés. Les syndicats majoritaires pourront être court-circuités par les syndicats minoritaires qui auront le droit d'en appeler au patron pour qu'il organise un référendum à ses ordres.

Si ses profits et ses dividendes baissent, le patron pourra modifier les horaires à la hausse et les salaires à la baisse (la loi Warzsmann de Sarkozy l'avait autorisé pour un an, la loi Sapin l'avait prévu pour deux ans, là c'est pour cinq ans). Les licenciements sont préprogrammés dès la signature du contrat et les patrons licencieurs abusifs verront leurs condamnations abaissées au maximum. Les inaptes au travail pourront être chassés. Et encore des centaines de reculs. La médecine du travail, les prud'hommes, l'indépendance de l'inspection du travail, les institutions représentatives du personnel sont laminés.

Une mobilisation générale nationale unitaire s'impose pour exiger le retrait de cette loi ignominieuse.

Propos recueillis par Laurent Indrusiak



la macif vous assure, le saviez-vous ?

Adhérez, militez : vous êtes protégés !

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants. C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Les Organisations syndicales font confiance à la Macif depuis près de 30 ans pour assurer l'activité syndicale de leurs adhérents et militants. Pourquoi pas vous ?



Quelle que soit votre mission, des contrats existent pour faciliter votre engagement militant.
Contactez-nous : partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

Document non contractuel. Garanties proposées sous réserve des exclusions mentionnées aux contrats.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied de Fond 79000 Niort.

ELECTIONS TRÈS PETITES ENTREPRISES : UNE RESPONSABILITÉ DE TOUTE LA CGT !!!



Lors des 1ères élections des TPE, les salariés ont placé la CGT en tête des organisations syndicales. De nouvelles élections vont avoir lieu en décembre 2016 et celles-ci vont être importantes pour toutes les composantes de la CGT, car elles vont compter pour la représentativité syndicale, au niveau national, régional, mais aussi au niveau départemental. C'est une nouveauté, le score départemental servira à la nomination des futurs conseillers prud'homaux. Vous l'aurez compris, nous devons toutes et tous prendre en compte très sérieusement ces élections.



Des élections pour qui ?

Les salariés concernés sont ceux travaillant dans les secteurs de l'artisanat, des professions libérales, des particuliers travailleurs, des assistantes maternelles, des petites associations, des petits commerces, des petites industries, de petits secteurs (agriculture non compris).

Cela représente 460000 salariés au plan national. Des commissions paritaires régionales seront mises en place à l'issue de ces élections : 22 CPRIA. La loi sur le dialogue social d'Aout 2015 donne un cadre obligatoire à ces commissions paritaires, qui doivent notamment être composées d'au moins cinq représentants des organisations syndicales, salariés des entreprises de moins de onze salariés. Elle fixe aussi leurs prérogatives à minima : dix sièges aux syndicats et dix sièges aux organisations employeurs. Pour les organisations syndicales, les sièges sont répartis proportionnellement à l'audience lors du scrutin TPE sur la région concernée. Donc, pour nous, AUVERGNE RHONE ALPES.

Rôle des commissions.

1- De donner toutes informations ou conseils utiles sur les dispositions

légalles ou conventionnelles aux salariés et aux employeurs.

2- Rendre tous les avis utiles sur les questions spécifiques aux entreprises de moins de 11 salariés : emploi, formation, GPEC, conditions de travail, santé au travail, égalité professionnelle, travail à temps partiel, mixité des emplois.

3- Faciliter la résolution de conflits individuels ou collectifs n'ayant pas donné lieu à saisine d'une juridiction (accord des parties concernées).

4- Faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles.

Les représentants syndicaux bénéficient des protections réservées aux élus et sont soumis aux mêmes obligations relatives à leurs droits civiques. Ils ont, pour réaliser leurs missions, accès aux entreprises sur autorisation de l'employeur et cinq heures de délégations par mois, temps de déplacement non compris, nous financerons nos représentants CPRI (Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles) sur le fond 0.16%.

Dates à retenir.

● **Janvier à Mai 2016** ; les URSSAF transmettent la liste des salariés employés dans une TPE en décembre 2015 au prestataire pour établissement des listes électorales.

● **Du 10 au 23 Mai 2016** : dépôts des candidatures sur sigle syndical et des professions de foi (4 pages régional, avec 10 noms par région de nos candidats pour les CPRI).

● **7 juin 2016** : publication des candidatures (17 au 27 Juin 2016 examen des recours sur candidatures).

● **1er septembre 2016** : envoi à

chaque électeur d'un courrier l'informant de son inscription.

● **5 septembre 2016** : publication de la liste électorale (du 5 au 26 septembre période de recours gracieux et 25 octobre 2016, dernières décisions sur recours contentieux listes électorales).

● **28 novembre au 12 Novembre 2016** : déroulement du scrutin par internet et votes par correspondance, reçus jusqu'au 17 Décembre 2016.

● **Du 19 au 22 décembre 2016** : dépouillement et publications des résultats.

A cette date, la CGT région Auvergne Rhône-Alpes et chaque département seront, espérons le, à nouveau en tête de ces élections. Pour cela, chaque syndicat doit prendre en compte ces élections et participer aux dispositifs TPE qui sera mis en place dans notre département.

Les élections TPE : c'est bien l'affaire de toute la CGT !

Fabian Laude



EN POINT DE MIRE !



La période est intense en appels divers et variés. Les volontés et les motifs de mobilisations ne manquent pas. Voici quelques dates non exhaustives qui « asticotent » le calendrier d'un mois de mars pas si paisible que ça.

2 et 3 mars : Assises confédérales de la jeunesse organisées par la CGT à Montreuil.

2 mars : Bureau UD à Tronget avec à l'ordre du jour, entre autres, la préparation des mobilisations.

7 mars : A confirmer la visite dans l'Allier de la Ministre du travail. Si cette occasion est confirmée, difficile de ne pas lui présenter les « salutations » de la CGT.

8 mars : Début des négociations nationales sur l'assurance chômage et journée internationale du droit des femmes. Faisons un temps fort de l'égalité professionnelle homme/femme.

9 mars : Initialement prévu l'examen en conseil des ministres du projet de réforme du Code du Travail et étape supplémentaire pour faire entendre l'exigence, non pas de suppression, mais d'extension des droits des salariés. Rassemblements 17H devant la préfecture et les sous-

préfectures de Montluçon et Vichy.

Journée d'action unitaire des cheminots pour le respect des garanties collectives.

10 mars : Journée nationale de mobilisation pour défendre le pouvoir d'achat des retraités à l'appel unitaire de 9 organisations, dont la CGT. Dans l'Allier, manifestation à Moulins à 14H30 place d'Allier.

12 mars : Journée nationale de mobilisation à l'appel de 150 organisations sur le thème de « Défendons nos libertés. Stop à l'état d'urgence ». Rassemblement parisien à 15 h, métro du Luxembourg.

15 et 16 mars : Comité Confédéral National de la CGT à Montreuil.

15 mars : Collectif Vie Syndicale à l'Union Départementale.

17 mars : Début des négociations salariales dans la Fonction Publique.

CE UD à Montmarault

21 mars : Collectif communication à l'Union Départementale.

22 mars : En fonction de premiers résultats des négociations, construction d'une journée nationale d'action à perspective unitaire pour les agents de la Fonction Publique.

24 et 25 mars : Congrès de l'Union Locale CGT de Moulins.

30 mars : Temps fort d'action et de solidarité sur les libertés syndicales lors du procès en appel de notre camarade Eric COLIN. Rendez-vous à 11H30 devant le tribunal de Riom.

31 mars : Proposition de la CGT pour construire une étape d'actions et de mobilisations unitaire contre le projet de loi « EL KHOMRI » de révision du Code du Travail.

18 au 22 avril : Congrès Confédéral de la CGT à Marseille avec la participation de 6 délégués de l'Allier.

Jean-Pascal PRADEL

 **ecomeasy.fr**
@créateur de sites internet

Votre site internet personnalisé, SANS ABONNEMENT

► Vous avez un projet de site vitrine, E-commerce, immobilier ou de refonte

Ecomeasy réalise votre site personnalisé, à votre image, dynamique, interactif et responsive

Réalisation de A à Z, Sans aucun abonnement, tarif attractif et transparent

Notre satisfaction passe par la vôtre

04.70.09.84.05

contact@ecomeasy.fr

www.ecomeasy.fr